

Mairie de Couture d'Argenson

9 Rue de l'Eglise

79110 COUTURE D'ARGENSON

☎ : 05.49.07.87.22

Mail : mairie-couture-argenson@paysmellois.org

Nombre de conseillers : 9

Présents : 7

Votants : 8

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2024

Présents : Mr RACINE Eric, Mme BABIN Catherine, Mr KONATE Amadou, Mr BOUREAU Jean-François, Mr GEOFFROY André, Mr JACCARD Claude, Mr THINON Philippe.

Absents : Mme BEAUBEAU Adeline, Mme BIRET CHAUSSAT Anne.

Pouvoir : Mme BIRET CHAUSSAT Anne donne pouvoir à Mr RACINE Eric.

Secrétaire de séance : Mme BABIN Catherine.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SMAEP 4B – ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du **service de distribution** d'eau potable du SMAEP 4B.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité ledit rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du SMAEP 4B.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SMAEP 4B – ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du **service de production** d'eau potable du SMAEP 4B.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité ledit rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable du SMAEP 4B.

OBJET : SERVITUDES OSTWIND – OFFRE DE CONCOURS

L'accès au parc éolien SEPE GATINEAU se fait par des chemins ruraux et communaux et au pied de chaque éolienne se trouve une aire de grutage. La SEPE GATINEAU doit être en mesure d'accéder en permanence au parc éolien, même en cas de chute de neige, afin d'assurer la maintenance et l'entretien des

éoliennes. Par conséquent, les voies d'accès au parc éolien doivent être maintenues dans un état de viabilité approprié.

C'est la raison pour laquelle la SEPE GATINEAU a proposé à la commune de contribuer, par le biais d'une **offre de concours**, au financement du travail public consistant à maintenir en permanence les voies d'accès au parc éolien, dans un état de viabilité appropriée pour permettre l'accès aux fins d'entretien et de maintenance du parc éolien de la SEPE GATINEAU.

Au vu de l'offre de concours présentée, le conseil municipal ne se prononcera pas car il estime que l'offre de concours n'est pas assez précise.

Il est proposé de rencontrer OSTWIND afin d'avoir plus de précisions.

OBJET : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION CAMPAGNE 2025

Mr le Maire informe que la commune de Couture d'Argenson est concernée en **2025** par le recensement de la population.

La campagne de recensement des habitants de la commune se déroulera donc **du 16 Janvier au 15 Février 2025**.

Pour cela, il faut nommer un coordonnateur communal du recensement qui sera responsable de l'opération et devra valider certaines données administratives. Il sera également l'interlocuteur de l'Insee pendant toute la campagne de recensement.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour nommer **Mme Nathalie ROBIN JAUNET coordonnateur communal**.

OBJET : CREATION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 25H/SEMAINE

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un poste **d'adjoint technique territorial** à temps non complet, à raison de 25 heures par semaine **à compter du 1^{er} octobre 2024**.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

OBJET : TARIF CASSE CHAISE LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de mettre en place un tarif lorsque des chaises sont cassées lors de la location de la salle des fêtes.

Après délibération le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de 30 € par chaise cassée.

OBJET : SERVITUDES ALIGNEMENTS DANS PLUiH

Monsieur le Maire expose que suite à la réception d'un courrier de l'ATT du Mellois Haut Val de Sèvre, il est demandé de se positionner sur le fait de maintenir ou non les servitudes d'alignements portant sur le territoire dans l'élaboration du PLUiH de la CCMP.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas maintenir ces alignements dans l'élaboration du PLUiH.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE MAISON DE SANTE - COTISATIONS

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	50,00
	Total	50,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	50,00
	Total	50,00

OBJET : DECISION MODIFICATIVE CHAUFFERIE BOIS - AMORTISSEMENTS

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2138 / OPNI	Autres constructions	143,00	
042 / 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations i	143,00	
011 / 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		143,00
	Total	286,00	143,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 28158 / OPFI	Autres	143,00	
	Total	143,00	0,00

Questions diverses

-Rapport déchets 2023 : Mr le Maire expose le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2023 aux conseillers.

-Rapport déchets 2023 : Mr le Maire expose le rapport d'activités du SIVU 2023 aux conseillers.

-Jumelage avec l'Ecosse : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un voyage en Ecosse est prévu en mai 2025. Mr JACCARD Claude est chargé de s'occuper des personnes qui souhaitent participer à ce voyage.

-Devis broyeur : Mr le Maire expose qu'un devis pour l'achat d'un broyeur a été demandé. Le conseil municipal est d'accord pour prévoir cet achat dans le budget 2025.

-Bilan SEOLIS : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un bilan des consommations électriques de la commune a été établi par SEOLIS.

-Panneaux de signalisation : des panneaux de signalisation (panneaux sens interdit, interdit à plus de 3.5 tonnes) ont été achetés et vont être posés à différents points dans la commune.

- Agent recenseur : Mr le Maire expose que plusieurs personnes ont postulé pour être agent recenseur.

Couture d'Argenson le 23 septembre 2024

Mr le Maire,
Eric RACINE

Le secrétaire de séance,
BABIN Catherine,

